

Un printemps de questions... sans réponses



28 avril 2021

Dans ce contexte de crise sanitaire qui s'éternise, le ressac de vagues successives est devenu une réalité et nous oblige tous à un quotidien réorganisé autour d'une situation anormale. Petit à petit, les mesures d'aides aux salariés sont revues à la baisse, la dernière étant l'obligation de solder ses congés payés avant de pouvoir bénéficier des mesures de chômage partiel (principalement sur le Livre 2).

La situation se stabilise dans nos établissements mais le taux de professionnels vaccinés ne progresse guère plus et les équipes sont fatiguées, les remplacements de plus en plus difficiles à organiser.

Dans ce marasme où les gouvernements naviguent à vue, la MGEN a vu en 2020 son chiffre d'affaire et son résultat net progresser. Sur notre secteur, le déficit des établissements s'est même réduit au-delà des prévisions pré crise sanitaire, passant de -6,6 millions d'euros en 2019 à -2,9 millions d'euros en 2020.

Quelle actualité dans tout ça ?

MGEN Solutions

En début d'année, la ré internalisation de la gestion des contrats collectifs, a conduit MGEN Solutions à créer un nouveau centre de gestion au Mans. Les conséquences sur les dossiers des salariés ont été autant immédiates que désastreuses. Dès le 14 janvier, l'UNSA devait communiquer pour rassurer les salariés sur leur non radiation, en contradiction avec l'information donnée par leur mutuelle d'entreprise sur leur espace personnel.

A ce jour, des difficultés persistent. De nombreux retards de traitement de dossiers se traduisent par des remboursements en attente, des devis non validés, des problèmes de gestions de cotisations et pénalisent parfois très sévèrement les collègues en attente de réponses.

Aujourd'hui, des équipes MGEN viennent prêter main-forte à MGEN Solutions pour résorber les 20% de prestations non encore traitées. Pour des raisons de confidentialité, ces gestionnaires n'interviennent pas sur des dossiers de salariés MGEN mais sur ceux d'autres adhérents (Les salariés MGEN représentent aujourd'hui 25% des adhérents de MGEN Solutions).

Les dirigeants de MGEN Solutions nous promettent une résolution définitive des problématiques à fin avril, nous y sommes, affaire à suivre... de près.

VYV le changement ?

Et oui, encore du mouvement au sein du groupe VYV. Après l'annonce du départ de Thierry BEAUDET de la présidence du groupe, la cascade de démission ne s'est pas faite attendre, avec en premier lieu Stéphane DEDEYAN, Directeur Général du groupe depuis janvier 2019 seulement. Delphine DUPUIS, DRH VYV depuis juin 2020, nous a également quittés fin mars, laissant l'intérim à Cécile LASSUS-CARROIS, elle-même à la DRH groupe VYV depuis plus de deux ans.

Le groupe a recruté une nouvelle DG, Madame Delphine MAISONNEUVE, considérée par la presse spécialisée comme étant, en plus « d'une grande chance pour le groupe VYV », « un pur produit Axa » puisqu'ayant occupé les postes de Directrice générale d'Axa Next et directrice de l'innovation groupe chez Axa après une présence de plus de 20 ans dans le groupe. Mais ce qui pourrait nous interroger davantage c'est la volonté de Stéphane JUNIQUE, prochain président du groupe, d'une direction commune à VYV et VYV3, recréant sur le groupe VYV ce que nous dénonçons depuis longtemps au sein de la MGEN, à savoir une direction commune orientée L2, plus administratif, et méconnaissant les spécificités L3 de nos établissements.

Une rencontre avec les représentants des organisations syndicales est prévue dans les jours qui viennent.

Compte personnel de formation:

Depuis le 1^{er} janvier 2015, le compte personnel de formation (CPF) s'est substitué au droit individuel à la formation (DIF). Celui-ci permet d'acquérir des droits à la formation et depuis le 1^{er} janvier 2019, le CPF est crédité en euros et non plus en heures. Pour les salariés ayant cumulé des droits DIF avant le 31 décembre 2014, il est toujours possible de les basculer sur leur compte formation. Vous avez jusqu'au 30 juin 2021 pour effectuer cette opération
<https://www.moncompteformation.gouv.fr>



28 avril 2021

Séjour de la Santé, où en est-on ?

Sur la totalité de nos établissements, seuls l'IFSI de la Verrière, le SSIAD de Caire Val et les EMSR du Royans étaient initialement exclus de cette revalorisation des salaires. Des annonces visant à inclure l'aide à domicile et les IFSI ont été faites pour corriger cette exclusion, pourtant, aujourd'hui encore, aucune régularisation n'a été faite, l'employeur MGEN ne souhaitant pas anticiper le déblocage des fonds de l'état par une avance MGEN. Sur ce sujet, nous restons dans le flou.

Pour Jean CASTEX, « Le handicap reste une priorité majeure du quinquennat ». Il a donc chargé Michel LAFORCADE, ancien directeur de l'ARS Nouvelle-Aquitaine d'une mission sur « les métiers de l'autonomie ». La revalorisation des professionnels du grand âge et du handicap sera donc au cœur du sujet mais pour quand ? Le Séjour version 1 a ouvert une brèche qui, au final, dévalorise les métiers du handicap et les rend moins attractifs. Nul doute que les conclusions de la mission LAFORCADE rejoindront celles faites en leur temps par Myriam EL KHOMRI, à savoir la nécessité de revaloriser les professionnels du secteur du handicap et de recruter davantage de personnels.

Mais combien de EL KHOMRI et de LAFORCADE faudra-t-il avant que cette situation ne se débloque ?

Prime MACRON:

Les primes exceptionnelles sont toujours sujettes à rebondissement dans notre entreprise. Souvenez-vous lors de la prime COVID, dès le mois d'avril 2020 l'employeur MGEN souhaitait emboîter le pas des entreprises qui, dès le début de la crise sanitaire, voulaient affirmer une certaine reconnaissance à ceux qui étaient, selon l'expression du moment, « en première ligne ». La grande distribution, contre toute attente, s'est montrée très volontaire sur ce sujet. L'employeur MGEN laissait alors entendre que cette reconnaissance se traduirait par une prime à laquelle les plus hautes instances réfléchissaient. Le gouvernement s'étant montré plus réactif en instaurant une prime exceptionnelle liée à l'épidémie de COVID-19, la MGEN a saisi l'opportunité de ce financement d'état et attribué une prime allant de 500 euros à 1500 euros en fonction du type d'établissement d'appartenance, sanitaire ou médico-social, et de son implantation géographique. Rendons à César ce qui lui appartient, la MGEN a financé, dans un but d'équité, une prime à destination des salariés des Foyers des EMSR (Le Royans), non éligibles au dispositif.

Lors de la NAO, l'employeur MGEN a souhaité répondre à la forte demande des organisations syndicales en accordant une prime exceptionnelle sur l'ensemble du périmètre UES. Dans notre esprit, *l'ensemble* du périmètre UES comprend la totalité des entités de l'UES MGEN. En théorie, c'est vrai, mais en matière de prime, sachez qu'il faut en déduire près de la moitié des salariés, à savoir l'Action Sanitaire et Sociale, déjà, selon les dires des représentants de l'employeur, largement privilégiée par la prime COVID et les revalorisations dues au Séjour (nonobstant les oubliés du Séjour)... Il y a manifestement confusion entre dispositif d'état et reconnaissance de la part de l'entreprise !

Cette prime tardant à venir sur le livre 2, l'UNSA MGEN comme les autres OS ont donc interrogé sur cette absence d'information. Voici donc la réponse: Transformer la prime NAO en « prime Macron » puisque celle-ci est reconduite sur 2021, permettant une double opportunité de défiscalisation pour le salarié comme pour l'employeur. Pas mal ! Et puisque tout le monde y gagne, cet effet d'aubaine nous a autorisés à imaginer à coût constant l'élargissement à notre secteur, soit à *l'ensemble* de l'UES. Mais à ce jour... aucun écho à notre appel...



Bulletin d'adhésion 2021

Le saviez vous ?

Cotisation syndicale et crédit d'impôt : il existe un Crédit d'impôt sur la cotisation syndicale (sauf déclaration aux frais réels) de 66%.

Je soussigné(e) (NOM Prénom) _____

demande mon adhésion à **UNSA-MGEN-VYV**

À compter du _____ Centre de travail _____

Date et lieu de naissance ____ / ____ / ____ à _____

Adresse personnelle _____

_____ Tel. _____

Mail _____ @ _____

Fonction/Métier occupé(e) à la MGEN _____

Ancienneté _____

Fait à _____ Le ____ / ____ / 20__

Signature

Païement par chèque ou par virement bancaire
RIB accessible depuis notre site: www.unsa-mgen.fr

Pour un païement en plusieurs fois, contactez nos trésoriers

À retourner à (en 'lettre suivie' de préférence)

UNSA-MGEN
7 square Max Hymans 75015 PARIS

Cotisation 2021

Tarifs inchangés!

Base de calcul: Salaire brut Mensuel « imposable »	cotisation annuelle	Reste à charge annuel déduction faite du crédit d'impôt de 66%	Reste a charge mensuelle déduction fait des 66% de credit d'impot
jusqu'à 1600€	45 €	15 €	1,28 €
de 1601 à 1800€	51 €	17 €	1,45 €
de 1801 à 2000€	60 €	20 €	1,70 €
de 2001€ à 2400€	69 €	23 €	1,96 €
de 2401 à 2800€	84 €	29 €	2,38 €
Plus de 2800€	96 €	33 €	2,72 €

Contact Trésorerie:

Eric David :
edavidsi@mgen.fr

Philippe GOUBET
pgoubet26@mgen.fr

Nous
sommes là
pour vous
aider !